

DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR UNE MANIFESTATION

NOM et LIEU DE LA MANIFESTATION

Nom :

Lieu :

Date :

Date(s) et horaire(s) de montage souhaitée (s):

Date (s) et horaire(s) de démontage souhaitée (s) :

ORGANISATEUR

.....
.....

Nom du responsable technique :

Tél. du responsable technique :

Mobile :

Fax :

Email :

Cette demande est à retourner avec un PLAN D'IMPLANTATION précis :

Délais de réception des demandes :

- Le délai minimum de réception de demande d'aide technique est de un mois avant la manifestation.

- Cependant, durant les périodes particulièrement chargées en manifestation (de juin à septembre), il est recommandé de déposer le dossier 2 mois avant la manifestation.

Date : / / **Signature :**

PRET DE MATERIEL LOGISTIQUE

Conditions générales d'aide technique :

- Le matériel livré ou installé par les services est placé sous la responsabilité de l'organisateur. Il est demandé à l'organisateur de souscrire une assurance pour garantir la Ville en cas de dommage causé à ce matériel.
- Toute modification réalisée par les organisateurs sur des structures ou montages réalisés par les Services Techniques est faite sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout matériel perdu ou détérioré sera chiffré à sa valeur d'acquisition et remplacé à l'identique neuf par l'organisateur.
- En cas d'obligation (impérative), la Ville se réserve le droit d'annuler son aide, sans condition ni recours par l'organisateur, compte tenu de l'aide gracieuse offerte.

Structures demandées en prêt aux Services Techniques Dimensions (L x l)

- GRADINS : Nbr de places :
- PODIUMS:
- TENTES 5x12 :
- TENTES 3x3

Précisions complémentaires :
.....
.....

Demande de mobilier en prêt

Tables (2m) nb : Barrières :ml Bancs :

Chaises nb : Grilles d'exposition : ml

Divers

.....
.....
.....
.....
.....

RACCORDEMENTS ELECTRIQUES

Attention : Toute demande d'installation d'un compteur électrique provisoire demande un délai d'au moins 1 mois et demi pour le fournisseur d'électricité.

Conditions générales d'aide technique : Nous vous rappelons que toute installation électrique temporaire sur un espace public doit être conforme aux textes réglementaires et aux normes en vigueur.

- Une évaluation erronée des puissances électriques mises en jeu conduira à des câbles mal dimensionnés et à des protections électriques inadéquates.

- Le contrôle électrique des installations reste à la charge de l'organisateur, il doit être réalisé par un électricien indépendant ou un organisme agréé. Les équipements de sécurité (extincteurs) doivent être fournis et posés par l'organisateur.

- Les **horaires de mise à disposition du branchement électrique** devront être précisés, faute de quoi, les horaires de la manifestation seront les seuls valables. Il pourra vous être demandé de déplacer vos installations en fonction des possibilités de branchement électrique.

Précisions complémentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Une connaissance précise de vos besoins nous est indispensable pour assurer le déroulement de votre manifestation dans les meilleures conditions techniques possibles.

A cet égard, nous vous remercions par avance de bien vouloir apporter tous vos soins dans :

→ **La précision du plan joint**

→ **L'implantation des besoins électriques sur ce plan**

→ **Le descriptif de vos appareils électriques**

LIVRAISON ET RESTITUTION

Livraison conforme à la demande : oui non

Restitution conforme : oui non

Date et signatures :

Date et signatures :

Observations :